

COLLOQUE

I.M.P.C

Date : Lundi 19 juin 2006 de 8h30 à 18h30

Lieu : Hôtel Casino Palais de la Méditerranée

13, Promenade des Anglais
06200 NICE
Parc auto Palais de la Méditerranée
Parc auto RUHL



CONTACT POUR INFORMATION

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES ALPES MARITIMES

Mme Nathalie GADEL : 04.93.93.13.73.76



APRES LA LOI DE SAUVEGARDE :

Quelles solutions pour le traitement des difficultés de l'entreprise et de ses acteurs ?

LUNDI 19 JUIN 2006

Palais de la Méditerranée - NICE

Sous la présidence de :

Madame Dominique JACQUES

Présidente de la 8^{ème} Chambre A de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE

Me Maurice PICARD

Président du Conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires liquidateurs

Direction scientifique :

Me Dominique VIDAL

Professeur à la Faculté de Droit NICE -SOPHIA ANTIPOLIS

Me Pascal NEVEU

Président de l'Institut Méditerranéen des Procédures Collectives

PROGRAMME

APRES LA LOI DE SAUVEGARDE :

Quelles solutions pour le traitement des difficultés de l'entreprise et de ses acteurs ?

Matinée :

8h30 : Divers propos introductifs

Chambre de Commerce, Bâtonniers, Experts comptables, IMPC, etc.

LA PREVENTION ET LE TRAITEMENT AMIABLE

9h30 : La détection et le diagnostic

Les instruments de la détection, les analyses financières et les documents prévisionnels.

Le diagnostic des difficultés prévisibles, avérées ou de la cessation de paiement

Table ronde (un expert comptable, un chef d'entreprise, un financier)

Le choix de la procédure

- Le mandat ad hoc, la conciliation, la sauvegarde, les passerelles

Table ronde (un avocat, un administrateur, un magistrat)

10h30 : PAUSE

10h45 : Les moyens du traitement

- Reprise et/ou restructuration du financement
- Adaptation et/ou réorganisation de l'emploi
- Maîtrise et/ou allègement du passif

Table ronde (un avocat, un administrateur, un financier, un expert comptable, un fournisseur, un (ou deux) administratifs (URSSAF/TRESOR))

12h - 12h30 : DEBATS

(REPAS : sur place au Palais de la Méditerranée)

Après-midi :

1^{ère} PARTIE :

LA PROCEDURE COLLECTIVE ET LE TRAITEMENT JUDICIAIRE

14h00 : Que doit-on encore attendre du redressement judiciaire ?

Table ronde (un avocat, un administrateur, un magistrat)

15h00 : La liquidation judiciaire, bénéficie-t-elle d'une nouvelle jeunesse ?

Table ronde (un ou deux mandataires, un avocat)

2^{ème} PARTIE :

LES ACTEURS ET LES TRAITEMENTS SPECIFIQUES

16h00 :

- Le créancier, la déclaration et la vérification des créances, un jeu de « Mikado » ?

Table ronde (un avocat, un liquidateur)

- La caution, le garant : quels aménagements ?

Table ronde (un avocat, un créancier)

- Le dirigeant : quelles sanctions ? quelles responsabilités ?

Table ronde (un avocat, un Mandataire, un représentant du ministère public)

- Les professions libérales : quelles solutions ? quel rôle pour l'Ordre ?

Table ronde (un avocat, un bâtonnier + membre de l'Ordre des médecins + membre de la Chambre des Experts Comptables)

17h45 : DEBATS

18h30 : CLOTURE